

OBJET : Projet d'alimentation en eau potable
du SIAP du canton de Port les Cerques.
Forages de VERRET.

Après avoir pris connaissance de ce projet, notamment des périmètres de protection, je constate que les contraintes sont excessives et disproportionnées tant au niveau de l'exploitation agricole de mon terrain à l'heure actuelle que pour d'éventuelles constructions à l'avenir; ce qui était mon projet. De tout cela il en découle une importante dévaluation.

Puisqu'à ce jour l'analyse de l'eau est satisfaisante, quel est l'intérêt de prendre des mesures aussi contraignantes ?

Malgré tout avec les aléas climatiques cette eau pourrait nous être indispensable.

Donc pourquoi accepter de la distribuer ailleurs ?

En adoptant cette méthode on s'empare indirectement de nos biens.

Pour ma part je m'oppose formellement à l'aboutissement de ce projet, d'autant plus qu'il a été mis en place sans aucune concertation.

JouVE Annie
2 Champassis
15 240 VERRET

Alain